

Algerien marier depuis 1an et 4 mois avec une française

Par farid, le 04/01/2009 à 15:39

bonjour je suis algerien rentré en france le 03/05/2006 sans aucun visa, jai fais une demande d'asile politique qui été refusé le 07/2007, depuis la je ss marier avec une francaise le 18/08/2007, est jai fait une demande de titre séjour le 30/11/2007 qui été aussi refusé le 23 jenvier2008(oqtf), ou mois de mars 2008 j'été interpeler est jai fais une signation de risédance, est depuit cette date rien qui changer, maintenent je sais plus quoi faire, est ce que je peu refaire une demande ou pas, merci de repondre svp

Par mixité, le 05/01/2009 à 20:56

slt va sur ce forum tu aura au moins une reponse

http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/

bonne chance

Par salimdetoulouse, le 07/01/2009 à 12:32

en principe si tu es marié, ya pas de probleme, sauf que le fait que tu es venu en france sans visa, là ça pose probleme, il se peut que tu repart au bled pour demander un visa D mais si tu as plus de 06mois de vie commune avec ton epouse, tu as des chances d'etre regulariser, vas

y voir un tres bon avocat,ou prend attache avec la cimad ou meme la cgt pour plus d'infos. bon courage frere et inchalah tu auras tes papiers.

Par farid, le 08/01/2009 à 18:18

merci beaucoup de votre reponse